



S'ENGAGER

POUR L'INDUSTRIE

Conseil national de l'industrie
Marseille, 14 novembre 2019



LE CNI S'ENGAGE DANS LE CADRE DU PACTE PRODUCTIF 2025



1

POUR RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

page **12**

- 8 filières industrielles prioritaires ont pour mission d'élaborer d'ici la fin de l'année une **trajectoire d'émissions de CO₂** aux horizons 2025, 2030 et 2050, ainsi qu'un plan d'actions pour l'atteindre.
- Au-delà des dispositifs existants, le Gouvernement proposera :
 - des **dispositions fiscales** pour accompagner les entreprises qui investissent dans la transition écologique ;
 - un nouveau cadre de régulation du **prix de l'électricité**, qui donnera aux industries consommatrices de la visibilité sur la durée ;
 - la mise en place d'un **mécanisme d'inclusion carbone** aux frontières de l'Union européenne.



2

POUR UNE POLITIQUE D'INNOVATION RÉPONDANT AUX GRANDS DÉFIS SOCIÉTAUX

page **22**

- Le Premier ministre a confié à des personnalités qualifiées issues principalement du conseil de l'innovation, sous la présidence de **Benoît Potier, PDG d'Air Liquide**, la charge d'identifier et prioriser des marchés émergents stratégiques à forte intensité technologique.
- Le Gouvernement prépare un **nouveau programme d'investissements** qui prendra la suite du 3^e programme d'investissements d'avenir.
- Un nouvel appel à projets France Expérimentation vise à cibler **les freins réglementaires et administratifs** au développement de certaines technologies.



3

POUR UNE MOBILISATION DES ACTEURS DANS NOS TERRITOIRES

page **28**

- L'État et les Régions mettent en place un **Conseil Etat-Régions en matière de politiques économiques**, qui se réunira trois fois par an. Trois priorités sont fixées : la numérisation des TPE/PME, les pôles de compétitivité, l'accompagnement des entreprises en difficulté.
- **Afin de mieux adapter la fiscalité de production aux réalités du terrain**, il est envisagé de laisser aux Régions la faculté de décider d'un allègement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
- Afin de répondre **aux problématiques de recrutement dans l'industrie**, le Gouvernement souhaite diviser par deux le nombre d'emplois non pourvus.
- Pour proposer des solutions concrètes pour nos industriels sur le terrain, **le Gouvernement lance deux appels à projets** :
 - un **appel à projets pour des « sites clefs en mains »** : des sites adaptés à des implantations industrielles préparés le plus en amont possible ;
 - un **appel à projets pour les plateformes d'accélération vers l'industrie du futur**, doté de 50 M€.

LES ACTIONS MENÉES PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE EN 2019



LE CNI : APRÈS LA REFONDATION, LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS

Après sa refondation initiée fin 2017, le Conseil National de l'Industrie (CNI) met désormais en œuvre les actions issues des contrats stratégiques de filière. Ces contrats, qui reposent sur des engagements réciproques entre la filière et les pouvoirs publics, visent à fédérer les efforts autour de projets structurants. Depuis la réunion plénière du CNI du 22 novembre 2018, 12 contrats supplémentaires ont été signés, portant leur nombre total à **16 sur les 18 filières labellisées**. Ils se déclinent en actions concrètes structurées autour de 5 axes prioritaires.

5 AXES PRIORITAIRES EN IMAGES



Accélérer la transition numérique :

ZOOM SUR LE CSF INDUSTRIES DE SANTÉ

Le projet vise à créer une plateforme de données en oncologie unique au monde en lien avec le Health Data Hub, afin d'en faire un outil de recherche publique et privée, pour l'industrie et le soin. Il en résultera des données à la fois cohérentes et de nature diversifiée : de données moléculaires jusqu'à des données de suivi en vie réelle.

Mobilisant l'Institut National du Cancer (INCa), acteur incontournable du domaine de l'oncologie en France, ainsi qu'une dizaine de laboratoires pharmaceutiques, ces projets concerneront le suivi en vie réelle des patients, le chaînage de données pour affiner la personnalisation des traitements, l'enrichissement de cette plateforme par des données industrielles.

Dans un second temps, des projets plus complexes verront le jour, en particulier autour de la recherche de nouvelles cibles thérapeutiques.

Cette initiative de la filière constitue une opportunité pour la France de créer un environnement à l'état de l'art mondial propice à l'émergence d'entreprises développant des solutions numériques en santé.

Ce projet a été déposé dans le cadre du guichet du PIA dédié au **développement des plateformes de filières doté de 70 M€**.



Renforcer l'innovation :

ZOOM SUR LE CSF TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

L'enjeu de l'incorporation de matières premières recyclées dans les produits ou emballages nouveaux est primordial pour tendre vers une économie circulaire. Or trop peu de matériaux restent recyclés.

Pour augmenter la part de matériaux recyclés dans la production, le CSF a élaboré un plan de travail qui passe notamment par des projets d'innovation afin de rapprocher la qualité des matières recyclées avec les attentes des industriels. Trois secteurs clés se sont déjà engagés à travailler avec la filière de valorisation et transformation des déchets (automobile, tubes et raccords PVC du bâtiment et plasturgie/emballage) et ont bénéficié de soutien public via le guichet « économie circulaire » du PIA.

C'est par exemple le cas du projet commun porté par les sociétés Carbios et TWB qui propose une technologie de biorecyclage d'un polymère particulièrement utilisé pour les usages alimentaires et qui a bénéficié d'un financement public **de 7,5 M€**.

Développer les compétences et les adapter aux besoins de la filière :



ZOOM SUR L'ACTION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE MODE ET LUXE

Le nouvel Institut Français de la Mode a été lancé le 8 janvier 2019. L'ambition est de s'imposer sur le plan international comme l'un des meilleurs établissements de formation dédié à mode, en s'appuyant sur un triptyque unique « gestion, technique et création », les diplômés s'échelonnant du CAP au Doctorat. A la rentrée 2020, le nouvel Institut Français de la Mode accueillera **plus de 1 000 étudiants**.

Accompagner la transition numérique, et l'évolution vers l'industrie du futur :



ZOOM SUR L'ACTION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE INDUSTRIES POUR LA CONSTRUCTION

La transition numérique dans le secteur de la construction est un enjeu stratégique, notamment via le développement d'une maquette numérique du bâtiment (BIM) partagée entre les acteurs, pour améliorer la structuration des données et favoriser les échanges entre les acteurs de la filière.

Pour répondre à ces enjeux, le CSF « Industries pour la construction » a travaillé à la mise en place d'une plateforme numérique, *Boost construction*, qui a pour ambition de créer un référentiel commun pour harmoniser les spécifications techniques entre donneurs d'ordres. Le projet a été déposé en réponse à l'appel d'offres du Programme d'investissements d'avenir (PIA) dédié à la digitalisation des filières prévu dans le cadre du plan pour l'industrie du futur, **doté de 70 M€**.

Développer l'internationalisation des entreprises :



ZOOM SUR L'ACTION CONJOINTE DES COMITÉS STRATÉGIQUES DE FILIÈRE AUTOMOBILE ET NOUVEAUX SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES

Le marché des batteries est aujourd'hui dominé par l'Asie, où se localise 75 % de la valeur ajoutée de la filière automobile. Face à ce constat, le CSF automobile, en lien avec le CSF nouveaux systèmes énergétiques, a acté la mise en place d'un projet structurant visant à accompagner l'émergence d'une offre industrielle européenne de batteries de 4^e génération d'ici 5 ans. Pour atteindre cet objectif, un IPCEI (projet important d'intérêt européen commun) mobilisant de nombreux acteurs européens d'importance, a été notifié auprès la Commission Européenne le 11 octobre dernier par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Pologne, la Suède et la Finlande. Dans le cadre de ce projet, le Président de la République a annoncé que l'État français engagerait **700 M€** sur cet enjeu à l'occasion du dîner de l'Organisation internationale des constructeurs automobile (OICA) en février 2019.



AU-DELÀ DES CONTRATS, UNE ANNÉE 2019 RICHE EN INDUSTRIE

De nombreuses actions inter-filières engagées en 2019

Suite aux missions menées en lien avec le CNI, des groupes de travail inter-filières ont été mis en place afin d'apporter des réponses concrètes de la part des industriels aux enjeux identifiés.

Il s'agit notamment des sujets suivants :

- **approvisionnement en matières premières** stratégiques (aéronautique, automobile, mines-métallurgie, nouveaux systèmes énergétiques) ;
- **accélération des implantations industrielles** ;
- **compétitivité de la chaîne logistique** ;
- **bioproduction** (chimie, agro-alimentaire, industries de santé).



La mobilisation des filières vers l'industrie du futur

Suite aux annonces par le Premier ministre du lancement du plan pour l'industrie du futur le 20 septembre 2018, le CNI est au cœur de cette mobilisation :

- le **suramortissement fiscal des investissements** dans l'industrie du futur est en place depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- 70 M€ du PIA sont dédiés à la **transition numérique** des filières. 8 projets mobilisant les filières ont été déposés à date ;
- 11 conventions ont été signées avec les Régions pour accompagner **10 000 PME** dans l'industrie du futur ;
- un AAP pour les **plateformes d'accélération** vers l'industrie du futur est lancé à l'occasion de la plénière du CNI (cf. page 33).



2019 : année de l'industrie

Annoncé début 2019, l'année de l'industrie a été l'occasion d'une importante mobilisation collective autour de moments forts qui ont pu mettre en avant le secteur industriel auprès du grand public :

- le **French Fab Tour**, qui, de janvier à octobre, a consisté en une importante tournée dans toute la France avec une soixantaine d'étapes, afin de promouvoir auprès des plus jeunes, mais également des chercheurs d'emplois, le secteur industriel et ses métiers. La tournée a compté plus de 600 000 visiteurs ;
- la **semaine de l'industrie**, qui a connu une année exceptionnelle en 2019, avec une mobilisation sans précédent des industriels pour ouvrir leurs portes, avec plus de 4 800 événements labellisés dans toute la France et plus de 800 000 visiteurs, principalement des jeunes ;
- une mobilisation collective sous la bannière de la **French Fab** dans les salons internationaux, notamment Global Industrie à Lyon, ou encore la Foire de Hanovre afin de donner une résonance à la dynamique de l'industrie française.

LES PROCHAINES ÉTAPES



L'Usine Extraordinaire à Marseille : ré-enchanter le lien entre l'industrie et les Français

Après le succès de l'édition parisienne en 2018, l'Usine Extraordinaire s'installe cette année dans le cadre du Grand Port Maritime de Marseille et du MuCEM. Plus de 20 000 visiteurs sont attendus dont 8 000 scolaires des collèges et lycées, des régions environnantes. Cette seconde édition de l'Usine Extraordinaire vise à valoriser l'importance du tissu industriel régional et national et révéler la manière dont les usines et les entreprises de services à l'industrie répondent aux grands enjeux actuels, qu'ils soient d'ordre environnemental, économique, social ou technologique.



Du 30 mars au 5 avril 2020, le 10^e anniversaire de la Semaine de l'industrie

Après avoir rassemblé en 2019 près de 800 000 visiteurs autour des 4 800 événements organisés sur tout le territoire national, la Semaine de l'industrie 2020 mettra la transition écologique et l'économie circulaire au cœur du débat, ainsi que l'enjeu de la mixité dans ce secteur. Depuis 2011, cet événement permet à des jeunes et à des demandeurs d'emploi de s'orienter vers les métiers de l'industrie via des visites de sites industriels ou de centres de formation, des ateliers pédagogiques, des *job datings* organisés sur tout le territoire national.



Du 31 mars au 5 avril 2020, le salon Global Industrie à Paris Villepinte

Placé sous le Haut-Patronage du Président de la République, Global Industrie réunit l'ensemble de l'écosystème industriel, de la chaîne de valeur et des filières utilisatrices. Véritable vitrine de l'Industrie en France, l'événement contribue à la mise en avant des multiples richesses industrielles des territoires hexagonaux.

La prochaine réunion du comité exécutif du CNI s'inscrira au cœur de ces deux événements en se tenant le 2 avril 2020.



LE CNI AU CŒUR DU PACTE PRODUCTIF

Annoncé par le Président de la République lors de son discours du 25 avril 2019, le Pacte productif vise à redynamiser la production agricole et industrielle en France afin de contribuer à atteindre le plein emploi d'ici 2025.

Sous le pilotage du ministre de l'Economie et des Finances, le Pacte productif mobilise le gouvernement autour de chantiers prioritaires afin d'identifier des plans d'actions pour atteindre l'objectif de plein emploi :

- Agnès Pannier-Runacher pour l'industrie ;
- Cédric O pour le numérique ;
- Frédérique Vidal pour l'innovation et la recherche ;
- Elisabeth Borne pour la transition écologique et énergétique ;
- Muriel Penicaud pour les compétences ;
- Didier Guillaume pour l'agriculture.

Pour nourrir la réflexion sur ces chantiers, la consultation des opérateurs et fédérations professionnelles réalisée durant l'été a permis d'identifier de premières pistes. Ces propositions pourront être complétées par les contributions issues de la consultation publique actuellement en cours et accessible à tous sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/pacte-productif>.

Ce Pacte mobilisera tous ceux qui jouent un rôle dans la performance de l'appareil productif français. Pour cela les parties prenantes du CNI s'engagent, et ce, à plusieurs niveaux :



page **12**

■ **un pacte résolument tourné vers la transition écologique et énergétique :**

si l'État s'engage à proposer des solutions de soutien à l'investissement dans la décarbonation, à mener au niveau européen des discussions pour la mise en place d'un mécanisme d'inclusion carbone et à soutenir la compétitivité des industries électro-intensives, en contrepartie, les filières du CNI s'engagent sur des plans d'action visant à respecter l'objectif de neutralité carbone en 2050 et à s'engager vers une économie 100 % circulaire ;



page **22**

■ **un pacte visant à positionner la France en leader sur des marchés émergents :**

sur l'innovation, l'État et les industriels s'engageront sur l'identification de marchés émergents prioritaires, et des modalités de soutien à ces marchés afin de faire de l'industrie française un leader mondial en la matière ;



page **28**

■ **un pacte mobilisant l'ensemble des acteurs dans les territoires :**

la déclinaison des grandes orientations du pacte productif se fera en région et dans les territoires. Au-delà de l'accélération des projets portés par les territoires d'industrie, un travail de coopération avec les Régions et les collectives locales s'engage que ce soit sur le volet des compétences, de la digitalisation de l'industrie ou encore de la fiscalité de production.





1

S'ENGAGER POUR RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

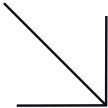
L'urgence climatique impose une mutation profonde de notre économie. Le Pacte productif doit permettre de définir avec les filières industrielles des **objectifs de décarbonation à court, moyen et long termes**, puis de mettre en place – en France et en Europe – **les outils qui permettront d'atteindre ces objectifs.** La France est également résolument engagée dans la **transition vers une économie 100 % circulaire**, avec la feuille de route pour l'économie circulaire, le projet de loi anti-gaspillage actuellement en discussion et les actions engagées par les filières.

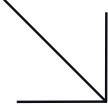
LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

La France a pris la mesure du risque climatique et s'est fixée comme objectifs la réduction des émissions françaises d'au moins 40 % à horizon 2030 par rapport aux émissions de 1990 et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. Pour l'industrie et les transports, le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone fixe respectivement des objectifs de réduction de 35 % et 31 % des émissions en 2030 et de 81 % et 97 % en 2050 par rapport à 2015.

Objectifs pour 2030

(par rapport à 2015)

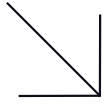
 **35 %**
des émissions
pour l'industrie

 **31 %**
des émissions
pour les transports

Objectifs pour 2050

(par rapport à 2015)

 **81 %**
des émissions
pour l'industrie

 **97 %**
des émissions
pour les transports

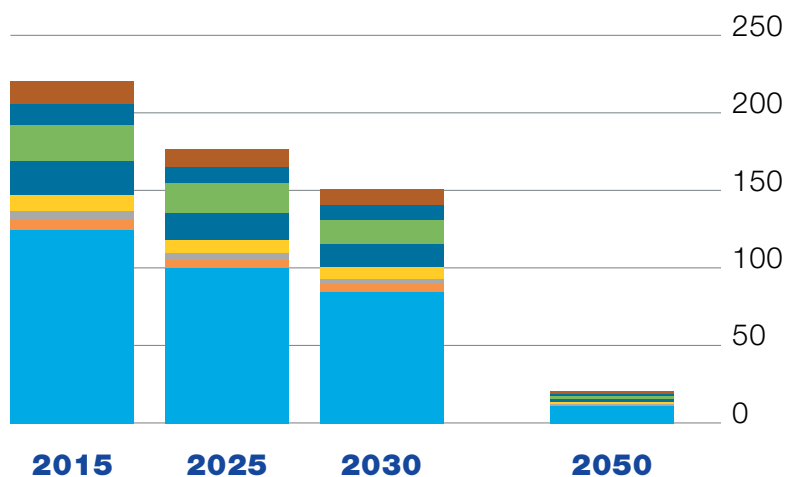
Un objectif de contractualisation avec les filières industrielles pour mettre en face des trajectoires de réduction des émissions de CO₂ les leviers appropriés

L'État et France Industrie ont convenu dans un premier temps d'axer les travaux sur 8 filières industrielles dont les procédés industriels ou les produits représentant près de **50 % des émissions totales françaises, 90 % des émissions de l'industrie et près de 100 % des émissions de transports** : Aéronautique, Automobile, Industriels de la Mer, Chimie-Matériaux, Construction, Mines-Métallurgie et la filière Transformation et Valorisation des Déchets.

Chacune de ces filières élaborera ainsi d'ici la fin de l'année une trajectoire d'émissions aux horizons 2025, 2030 et 2050, identifiera les leviers de décarbonation à court, moyen et long terme et définira les actions et mesures à engager pour atteindre l'objectif de décarbonation.



Trajectoires indicatives de décarbonation des filières industrielles



Source : Projet SNBC.

Les travaux en cours avec les filières doivent permettre d'affiner ces trajectoires.

Une transition qui ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité de notre industrie

L'État s'engage à soutenir l'industrie française dans ce processus de transition afin d'être une nation pionnière sur le sujet, tout en ne pesant pas outre mesure sur la compétitivité du tissu industriel. En effet, l'atteinte de ces objectifs ne trouve pas nécessairement de modèle économique dans les conditions actuelles, d'où l'importance du soutien public en la matière.

DES OUTILS RENFORCÉS AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION

Plusieurs dispositifs de soutien existent déjà en faveur de la décarbonation de l'industrie. C'est le cas notamment du « fonds chaleur » de l'ADEME, qui soutient le développement de la chaleur renouvelable, ou encore des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui permettent de financer des opérations de maîtrise de la consommation. Le champ d'application des CEE a été étendu dans la loi PACTE aux secteurs soumis au système européen d'échanges de quotas ETS, ce qui permettra de soutenir davantage de projets dans l'industrie.



ZOOM SUR UN PROJET AYANT BÉNÉFICIÉ DU FONDS CHALEUR : CONTINENTAL FOODS

Société agroalimentaire au Pontet (84), ses procédés de fabrication nécessitent une consommation de chaleur sous forme de vapeur et d'eau chaude produites à partir de gaz naturel. Pour réduire son empreinte carbone, la société a financé, grâce au soutien de l'ADEME, un réseau de chaleur avec un site de production voisin de Cofely (Engie). Ce réseau permet de récupérer la chaleur fatale produite par le site de Cofely, et de la recycler pour les besoins de l'usine Continental Foods. Grâce à cette technique, il est possible d'effacer plus de 85 % de la consommation en énergie fossile du site et de réduire de 4 200 T/an le rejet de CO₂.

En complément, le gouvernement étudie dans le cadre du Pacte productif, en lien avec les filières, la possibilité d'introduire de nouveaux outils, par exemple sous forme de déductions fiscales pour les entreprises qui investissent dans la transition écologique.

L'enjeu de la compétitivité de l'approvisionnement énergétique

La disponibilité d'une électricité décarbonée compétitive est un levier primordial de la transition bas carbone. Les industries électro-intensives (papier, chlore, acier, aluminium, ciment, etc.) représentent plus de 80 000 emplois et jouent un rôle stratégique pour l'approvisionnement des industries en aval dans la chaîne de production alors même que la compétition internationale s'intensifie et que leur maintien sur le territoire nécessite des actions volontaristes en la matière.

En complément des dispositifs existants (mécanisme de compensation des coûts indirects du carbone, tarifs réduits de contribution au service public de l'électricité, ...) qui seront pérennisés, l'État travaille à un nouveau cadre de régulation du prix de l'électricité nucléaire, qui donnerait à tous les consommateurs, notamment les industries consommatrices, de la visibilité sur la durée, et sera vigilant à la prise en compte des enjeux de compétitivité de ces industries dans le cadre de cette nouvelle régulation.

LA FRANCE PORTE AU NIVEAU EUROPÉEN LE PROJET DE CRÉATION D'UN MÉCANISME D'INCLUSION CARBONE POUR LUTTER CONTRE LES « FUITES DE CARBONE »

L'objectif de réduction des émissions des entreprises européennes ne doit pas conduire à ce que les entreprises délocalisent leur production en dehors de l'Union européenne. Prendre en compte l'empreinte carbone des produits importés dans l'UE, rétablit ainsi un « level playing field climatique » relève d'une logique de cohérence environnementale. Il s'agit de permettre aux industries les plus émettrices de continuer de produire sur le territoire de l'UE selon des standards environnementaux exigeants, et aux citoyens de consommer des produits étrangers respectant ces mêmes standards.

La nouvelle Commission européenne a fait de la mise en place d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'UE une priorité. La France y travaillera activement, aux côtés de ses partenaires européens.





ZOOM SUR LES ACTIONS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE FILIÈRE SIGNÉ LE 22 MAI 2018, L'ÉTAT ET LA FILIÈRE SE SONT DONNÉ DES OBJECTIFS AMBITIEUX :

- la multiplication par cinq des ventes de véhicules 100 % électriques et le déploiement de 100 000 bornes de recharge d'ici à 2022 ;
- le développement d'une offre française pour le déploiement de véhicules à hydrogène ;
- la création d'une filière française et européenne de batteries de quatrième génération pour répondre à une demande européenne de 275 GWh par an de capacité de stockage électrique pour la mobilité.

Ces objectifs ont été confirmés et également renforcés dans le cadre du plan automobile annoncé par le Président de la République à l'occasion de la réunion de l'OICA en février 2019. C'est notamment à cette occasion qu'a été annoncée la mobilisation de 700 M€ en faveur du plan pour la création d'une filière de batteries.

LA FILIÈRE INVESTIT MASSIVEMENT POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS :

- **Renault** : 1 Md€ sur 3 sites leaders en matière de véhicules électriques (Flins, Cléon et Maubeuge), et pour introduire une nouvelle plateforme électrique de l'Alliance à Douai ;
- **PSA** : investissement avec le japonais NIDEC pour la production de moteurs électriques à Trémery ;
- **Daimler** : investissement de 500 M€ sur le site de Hambach pour produire un véhicule électrique Mercedes ;
- **Toyota** : investissement de 300 M€ pour une nouvelle plateforme de production de la Yaris 4 avec notamment une 4^e génération de motorisation hybride sur le site d'Onnaing près de Valenciennes.

DE SON CÔTÉ, L'ÉTAT MET EN PLACE LES LEVIERS À SA DISPOSITION POUR SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, NOTAMMENT :

- le dispositif de bonus-malus automobile favorisant les véhicules à faibles émissions ;
- **des dispositions fiscales favorables au véhicule électrique** (suramortissement, exemption de TVS, abattement sur le calcul de l'avantage en nature pour les véhicules électriques et les infrastructures de recharge...);
- la mise en place dans la loi d'orientation des mobilités des conditions réglementaires et organisationnelles pour inciter à l'acquisition de véhicules électriques dans les flottes ;
- la simplification **du droit à la prise** à domicile, au travail et dans l'espace public ;
- la mise en place du portail « **jechangemavoiture.gouv.fr** » permettant de découvrir tous les dispositifs d'aides de l'État et des collectivités pour passer à une mobilité plus propre ;
- la mise en place du portail « je-roule-en-electrique.fr » qui répond aux questions des internautes sur le passage à la voiture électrique en vue d'un achat.



ZOOM SUR LES ACTIONS DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE :

La réduction de l'empreinte carbone est au cœur des réflexions de l'industrie de la sidérurgie. Plusieurs travaux, axés sur le processus de fabrication lui-même, notamment les hauts-fourneaux, visent à améliorer les émissions de CO₂. Les technologies ainsi testées portent notamment sur :

- la réduction du minerai de fer par un procédé d'électrolyse (**projet développé sur le centre de R&D d'ArcelorMittal à Maizières-les-Metz**);
- le recyclage des gaz des hauts-fourneaux (**projet IGAR sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque, avec un pilote industriel de 20 M€ installé**);
- la capture et le stockage du carbone issu des hauts-fourneaux (**projet « 3D » à Dunkerque**);
- **la capture et l'utilisation du carbone**, en convertissant le CO₂ émis en éléments de base destinés à la chimie. Un pilote de production de bio-éthanol sur cette base est en cours d'élaboration en Belgique, et à terme d'autres éléments composés chimiques pourront être envisagés, notamment sur le territoire français.

LE PROJET 3D À DUNKERQUE

Le projet « 3D » sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque vise à valider le procédé développé par l'IFPEN de captage de CO₂ issu des gaz de hauts-fourneaux par le biais d'un démonstrateur pilote.

Mobilisant 19,3 M€ d'investissements sur 4 ans, le pilote devrait être construit à partir de 2020 et être capable, dès 2021, de capter l'équivalent de 4 000 tonnes par an de CO₂ issu du gaz sidérurgique **tout en réduisant d'environ 35 % la consommation d'énergie nécessaire au captage de CO₂ par rapport aux procédés actuels**. En cas de succès de ce démonstrateur, **une première unité industrielle permettant de capter jusqu'à un million de tonnes de CO₂/an pourrait être mise en place sur le site ArcelorMittal de Dunkerque et pourrait être opérationnelle à partir de 2025**.

Toujours dans le cadre de 3D, une option de stockage de ce carbone ainsi capté est à l'étude, avec le groupe Total.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nos modes de production et de consommation doivent se transformer. Il s'agit de converger progressivement vers un **nouveau modèle**, prospère mais économe en ressources naturelles (métaux et minerais non métalliques, énergies fossiles, biomasse, eau et sols).

C'est pour cela que la France a décidé de s'engager résolument dans la **transition vers une économie 100 % circulaire**, avec la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) publiée le 23 avril 2018.

Dans le cadre d'un **groupe de travail** dédié, le CNI a élaboré un **plan d'action des filières industrielles pour la transition vers l'économie circulaire**.

CE PLAN D'ACTION COMPORTE 4 AXES :

- un axe transverse qui vise notamment à lever les freins au recyclage (incorporation de matières premières recyclées dans les produits finis) **et à la valorisation des déchets** (dont la valorisation énergétique des fractions non recyclables), tout en examinant en parallèle quels sont les instruments les mieux adaptés pour financer la transition ;
- un axe relatif à l'économie circulaire des plastiques, qui vise à amplifier la **mobilisation** et les engagements des industriels en faveur d'une **chaîne de valeur durable des plastiques** (augmenter la part de matière recyclée incorporée dans les produits, recycler plus et mieux, éco-concevoir les plastiques en évaluant leur recyclabilité, repenser l'usage des plastiques) ;
- un troisième axe qui recense les projets d'économie circulaire les plus structurants parmi les filières du CNI ;
- un quatrième axe relatif à la compétitivité de la filière des déchets.

(1) La campagne japonaise « Tokyo 2020 Medals » a permis de collecter (entre avril 2017 et mars 2019) plus de 6 millions de téléphones (+ 79 000 tonnes de petits équipements électroniques) dont les métaux extraits ont servi à la fabrication de 5 000 médailles des JO 2020.

Collecter les téléphones portables pour fabriquer les médailles des JO Paris 2024

Avec un parc d'**anciens téléphones portables inutilisés** estimé **entre 55 et 110 millions** d'appareils en France, il existe un **gisement** conséquent de téléphones à **réemployer ou à recycler** en récupérant les métaux précieux ou stratégiques qu'ils contiennent. Or, seule une petite partie de ce gisement est collectée pour réemploi après reconditionnement (5 à 9 millions par an) ou à destination des filières agréées de recyclage (0,3 à 0,5 million par an).

Afin d'augmenter la collecte des téléphones portables et le recyclage de leurs métaux, une campagne nationale sera lancée d'ici la fin de l'année dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : « Devenez médaille d'or du recyclage », s'inspirant des précédents des JO de Rio 2016 et Tokyo 2020⁽¹⁾. Cette campagne sera pilotée par Ecosystem (éco-organisme pour le recyclage des DEEE ménagers et professionnels) et le CSF Transformation et Valorisation des Déchets, qui animeront un collectif d'acteurs (opérateurs de téléphonie mobile, distributeurs spécialisés, acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc.). Ceux-ci mettront en place des solutions de collecte vis-à-vis des consommateurs, avec des systèmes de reprise individualisés (envoi d'enveloppes aux particuliers) et des points de collecte collective.



ZOOM SUR LES MÉTAUX PRÉCIEUX ET STRATÉGIQUES CONTENUS DANS LES TÉLÉPHONES PORTABLES⁽²⁾

Un téléphone portable contient en moyenne :

30 milligrammes d'or

300 milligrammes d'argent

250 milligrammes de terres rares

(utiles dans les véhicules électriques et les pots catalytiques)

300 milligrammes d'autres métaux stratégiques

(lithium, indium, gallium, cobalt, tantale...),

utilisées dans les nouvelles technologies, écrans plats, énergies renouvelables

12 grammes de métaux communs (cuivre, aluminium, nickel, zinc, ...)

(1) La campagne japonaise « Tokyo 2020 Medals » a permis de collecter (entre avril 2017 et mars 2019) plus de 6 millions de téléphones (+ 79 000 tonnes de petits équipements électroniques) dont les métaux extraits ont servi à la fabrication de 5 000 médailles des JO 2020.

(2) Rapport du Sénat « 100 millions de téléphones portables usagés : l'urgence d'une stratégie » (Sept. 2016).

Le recyclage chimique des déchets

Le recyclage chimique des plastiques représente la technologie de rupture qui devrait permettre de tendre vers 100 % de matières plastiques recyclées, ce que le recyclage mécanique ne permet pas à lui seul. En effet, sur 3,5 millions de tonnes de **déchets plastiques** générés chaque année en France, **moins d'un quart sont recyclées**. Afin de faire face à cet enjeu, un travail est en cours avec les industriels afin de viser un engagement de recyclage de 1 million de tonnes de plastiques d'ici 2025.

Malgré ces engagements, la proportion restera trop limitée, du fait principalement des **limites des techniques de recyclage mécanique** qui ne permettent pas de traiter correctement tous les flux de déchets et dégradent les performances de la matière, réduisant ainsi les possibilités de réutilisation de la matière recyclée.

Dans le contexte de l'extension progressive des consignes de tri d'ici 2022, les fédérations anticipent un **afflux de matières premières d'emballage plastique** (entre + 28 % et + 45 % pour les déchets plastiques ménagers, soit une augmentation de 150 000 à 200 000 tonnes par an du tonnage) à recycler. Pour faire face à cette hausse, le développement de techniques de recyclage chimiques semble indispensable.

Les **procédés** industriels sont connus, mais leur **mise en œuvre** nécessite des **adaptations** (exigences sur la nature et la qualité des déchets plastiques utilisables, pré-traitements, séparation des additifs et polluants, ...). Les spécifications techniques des déchets à recycler, l'éco-conception des emballages ou la compétitivité économique de ces nouvelles technologies auront un impact important, d'où le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur le sujet.



ZOOM SUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DES PROJETS DE RECYCLAGE CHIMIQUE DES PLASTIQUES

Le ministère de l'Économie et des Finances lance ce jour un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le recyclage chimique des plastiques. L'objet de cet AMI est d'identifier les projets d'investissement dans des pilotes, démonstrateurs ou unités de recyclage chimique actuellement envisagés par les acteurs économiques. Il s'inscrit à la fois dans la continuité de la feuille de route économie circulaire (FREC) fixant un objectif de 100 % de plastiques recyclés en 2025, et dans le cadre du contrat stratégique de la filière Chimie et Matériaux du CNI.



2

S'ENGAGER POUR UNE POLITIQUE D'INNOVATION RÉPONDANT AUX GRANDS DÉFIS DE NOTRE SOCIÉTÉ

La France fait face à des défis majeurs pour accélérer sa **transition écologique**, accompagner le **vieillessement de la population**, personnaliser son **système de santé**, produire une **alimentation saine et durable** ou encore **protéger ses citoyens**.

L'annonce par le Président de la République le 25 avril 2019 du Pacte productif vise à apporter une **réponse adaptée à ces enjeux**, en misant sur la **production française** pour placer la France sur la **trajectoire du plein emploi**.

CONSTRUIRE DES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS

La réponse à ces défis passe par des politiques technologiques et industrielles ambitieuses. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a lancé une **démarche d'identification et d'accélération du développement des marchés émergents et à forte intensité technologique**.

Le Premier ministre a confié à des personnalités qualifiées issues principalement du conseil de l'innovation, sous la présidence de Benoît Potier, PDG d'Air Liquide, la charge d'identifier et prioriser les marchés émergents stratégiques sur lesquels la France, à travers ses entreprises, ses laboratoires de recherche et ses collectivités est en capacité de se positionner en leader. Issus de l'industrie, de la recherche, de l'entrepreneuriat, des syndicats et de la société civile, ces experts apporteront leur vision stratégique sur les marchés de demain, en s'appuyant sur des consultations très larges et intégrant la nécessaire dimension européenne.

Ces travaux intégreront l'**appétence des acteurs économiques** pour les marchés ciblés, la **pertinence technologique** des domaines, les **leviers réglementaires**, les **compétences nécessaires**, ainsi que l'ensemble des niveaux publics d'intervention, avec les initiatives des collectivités territoriales et notamment des Régions jusqu'à la stratégie de l'Union Européenne sur les chaînes de valeur stratégiques.

Ils auront vocation ensuite à irriguer les outils de financement existants, en orientant une partie des appels à projets des Programmes d'investissements d'avenir, tels que les programmes de R&D collaboratifs, ou pour les projets plus prospectifs en lançant des prochains Grands défis. Ils seront couplés à des propositions de simplification juridique de nature à favoriser l'expérimentation et la mise sur le marché de nouveaux produits. Enfin, pour un nombre limité de marchés confrontés à des coûts d'industrialisation très importants, ces travaux pourront déboucher par le soutien à de vastes programmes en étroite articulation avec les initiatives européennes portant en particulier sur les chaînes de valeur stratégique.



LE CALENDRIER

- 14 novembre : annonce de la démarche par le Premier ministre.
- 15-30 novembre : premières réunions du collège d'experts.
- Novembre-décembre : conduite des travaux par le collège d'experts et consultation des filières.
- Janvier : annonce des marchés prioritaires et des plans d'actions associés.

UNE DÉMARCHE REPOSANT SUR DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Le collège d'experts, présidé par Benoît Potier, sera composé des personnalités qualifiées membres du Conseil de l'innovation, et de représentants issus d'ONG, de syndicats, du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que d'entreprises.

LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES CHARGÉ DE PRIORISER LES MARCHÉS CLÉS



Benoît Potier **Pdg Air Liquide**



Patrice Caine
Pdg Thalès



Isabelle de Crémoux
Présidente du directoire Seventure partners



Marie Meynardier,
Chercheuse-entrepreneure fondatrice d'EOS Imaging



Eric Careel
Présidente du directoire Seventure partners



Benoît Potier
Pdg Air Liquide



Isabelle Ryl
Directrice générale déléguée INRIA



Jean-Michel Dalle
Économiste, directeur d'Agoranov



Patricia Barbizet
Présidente du comité de surveillance des investissements d'avenir



Antoine Petit
Pdg du CNRS



Marylise Leon
Secrétaire générale adjoint CFDT



Eric Labaye
Président de l'École Polytechnique



Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA



Philippe Aghion
Économiste



Philippe Martin
Économiste



Bertrand Piccard
Solar impulse



DES LEVIERS MULTIPLES POUR CES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION

Faire émerger des innovations de rupture

Chaque année, le fonds pour l'innovation et l'industrie doté de 10 Md€ issu des privatisations permet de soutenir l'innovation de rupture, et notamment de lancer de grands défis sociétaux dans plusieurs domaines stratégiques nécessitant la levée de barrières technologiques. Ces grands défis doivent permettre de créer de nouveaux marchés, où la France pourrait prendre une position de leader et d'y accompagner la croissance d'un écosystème de laboratoires, start-ups, PME et grands groupes.



ZOOM SUR LE GRAND DÉFI "SÉCURISATION, FIABILISATION ET CERTIFICATION DES SYSTÈMES À BASE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE"

Labellisé par le Conseil de l'innovation, ce grand défi vise à apporter les garanties de confiance indispensables à la diffusion et à l'utilisation de futurs produits et services à base d'Intelligence Artificielle (mobilité autonome, robotique médicale, etc.). Reposant sur un financement ambitieux de **30 M€ publics sur 4 ans**, abondés par des fonds privés à même hauteur, ce projet va permettre de développer les briques technologiques indispensables à la conception sûre de systèmes, notamment sur la mobilité autonome et la normalisation.

Soutenir les projets d'innovation

Dans le cadre des travaux autour de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, du Pacte productif 2025 et de l'évaluation du Programme d'investissements d'avenir (PIA), il apparaît un besoin important de renforcer la lisibilité des aides à l'innovation auprès de l'ensemble des acteurs.

Avec l'arrivée à extinction des fonds alloués dans le cadre de la troisième vague du PIA, **l'élaboration d'un nouveau programme d'investissements est à la réflexion**. Une articulation améliorée entre ce dispositif et le fonds pour l'innovation et l'industrie et le Conseil de l'innovation est, dans le cadre du Pacte productif, actuellement à l'étude.

Une mobilisation européenne autour de projets d'ampleur

L'identification, en lien avec la Commission européenne de projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), permet d'apporter un soutien d'ampleur à l'émergence de chaînes de valeurs nouvelles considérées comme stratégiques.



ZOOM SUR LE PLAN NANO 2022, L'EXEMPLE RÉUSSI DU PREMIER PIIEC INDUSTRIEL

Lancé le 15 mars 2019 par Bruno Le Maire, le plan Nano2022 est un ambitieux plan de soutien aux acteurs de l'industrie microélectronique en vue d'en faire une industrie innovante, forte, et garante de notre souveraineté économiques. Ce plan prévoit **5 Md€ de travaux et d'investissements dans ce secteur, grâce à la mobilisation de plus d'1 Md€ d'aides publiques** sur cinq ans, résultant d'un soutien conjoint de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union européenne puisqu'il mobilise notamment la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Le recours réussi à ce dispositif a démontré toute sa pertinence pour constituer à l'avenir l'outil de référence d'une politique industrielle ambitieuse à l'échelle européenne, qui aura vocation à se reproduire dans d'autres secteurs industriels.

Simplifier pour faciliter l'innovation

Au-delà du soutien financier aux projets, le développement de l'innovation repose également sur la mise en place d'un cadre réglementaire propice à la mise en œuvre de solutions nouvelles. L'identification des marchés émergents pourra permettre de cibler les freins réglementaires et administratifs au développement de certaines technologies. D'ores et déjà, le gouvernement souhaite lancer un appel à projets pour identifier des mesures concrètes de simplification.



ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS FRANCE EXPÉRIMENTATION PACTE PRODUCTIF

Lancé à l'occasion de la plénière du CNI du 14 novembre, un nouvel **appel à projets France Expérimentation Pacte Productif ouvert jusqu'au 31 mars 2020**, avec un relevé intermédiaire le lundi 20 janvier 2020, permettra à tous les porteurs d'un projet innovant dont le développement est rendu impossible du fait d'une loi ou d'une mesure réglementaire de demander à y déroger à titre temporaire et expérimental.

France Expérimentation est un guichet [en ligne](#) simple et gratuit, accessible à tout porteur (personnes morales ou physiques) souhaitant lancer de nouveaux services ou produits innovants dont le développement est bloqué par certaines dispositions législatives ou réglementaires.

Au-delà du présent appel à projets de niveau législatif, France Expérimentation reste aussi ouvert en permanence pour toutes les demandes de dérogations de nature réglementaire.

Continuer à structurer l'écosystème de soutien à l'innovation industrielle

L'ambition de l'État est de mobiliser les organismes de soutien à l'innovation dans cette démarche d'accélération sur certains marchés porteurs, qu'il s'agisse des pôles de compétitivité, des instituts de recherche technologique (IRT) ou encore des centres techniques industriels (CTI) et des comités professionnels de développement économique (CPDE).



ZOOM SUR LE CADRE DE TRAVAIL RENOUVÉ AVEC LES CTI-CPDE

Suite au rapport réalisé par la députée Anne-Laure Cattelot, ainsi que deux industriels, Bruno Grandjean et Jean-Pierre Tolo, l'État a souhaité mobiliser le réseau des CTI-CPDE afin d'apporter des solutions concrètes aux chefs d'entreprises du secteur de l'industrie sur les enjeux de la transition écologique et de la transformation numérique. Un nouveau cadre de travail a été négocié avec notamment :

- la mise en place de nouveaux contrats d'objectifs et de performance pour la période 2020-2023 associant l'État, les CTI-CPDE et les principales organisations professionnelles concernées sur la base d'indicateurs clairs et objectivables ;
- la réaffirmation des priorités stratégiques des CTI autour de l'innovation, de la transformation des PME vers l'industrie du futur, et de la transition écologique, et des CPDE autour de la croissance et de l'internationalisation des PME ;
- la poursuite du décloisonnement des CTI et CPDE, et en particulier l'approfondissement des pistes de rapprochement là où elles permettent d'offrir un meilleur service aux entreprises bénéficiaires ou de réaliser des économies significatives ;
- la suppression dès 2020 du mécanisme de plafonnement des taxes fiscales affectées qui s'appliquait depuis 2012 à cinq centres techniques industriels⁽³⁾ qui ont présenté des contrats d'objectifs et de performance ambitieux au service de l'industrie du futur. Sans plafonnement, l'intégralité du produit de la taxe reviendra aux CTI et leur permettra donc de disposer de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les actions leur permettant d'atteindre les objectifs fixés dans leurs COP respectifs.

(3) Le centre technique des industries mécaniques (CETIM), le centre technique des industries de la construction métallique (CTICM), le centre technique des matériaux naturels de construction (CTMNC), le centre technique des industries de la fonderie (CTIF) et le centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton (CERIB).



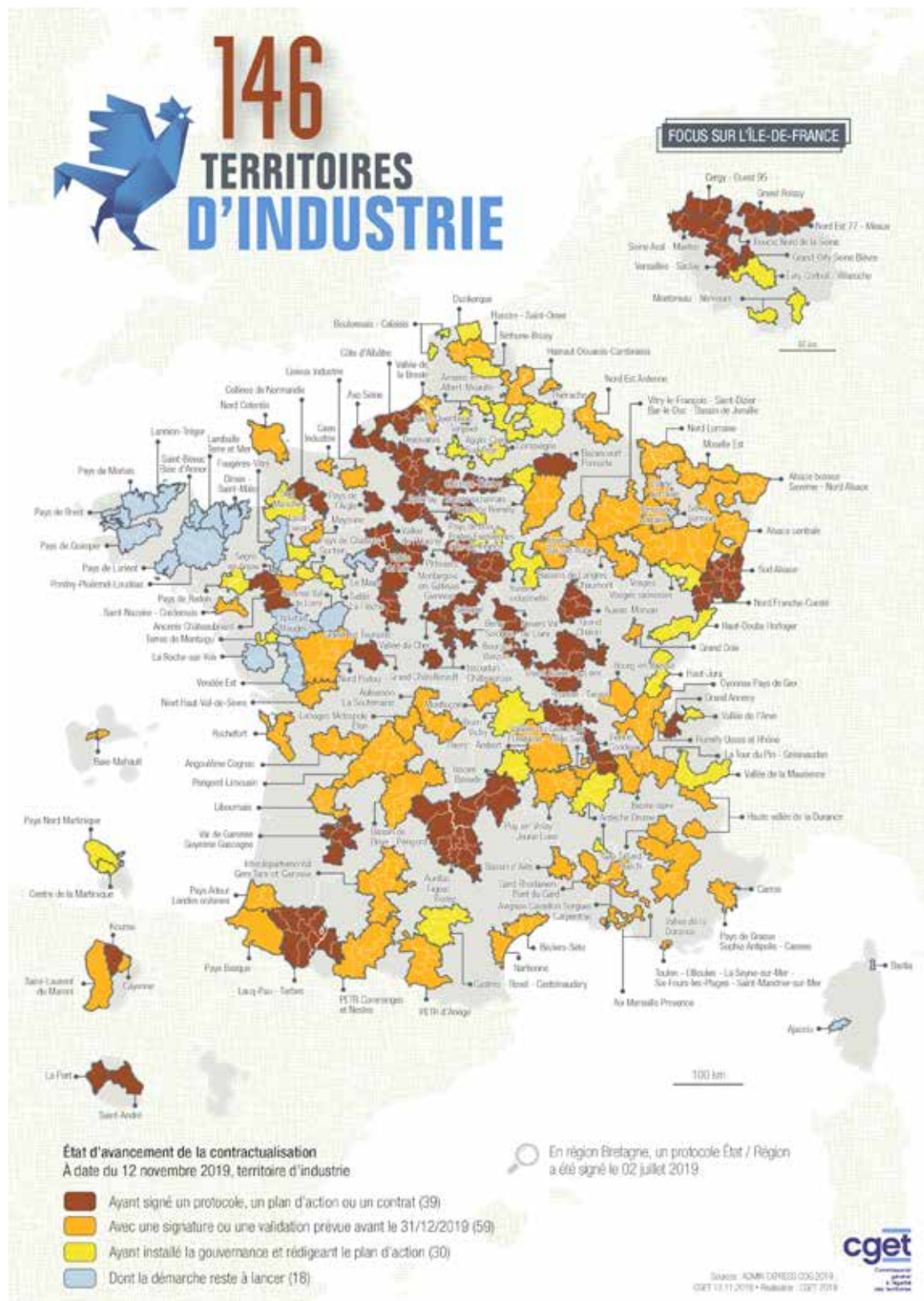
3

S'ENGAGER POUR FAIRE DE NOS TERRITOIRES LA CLÉ DE NOTRE RÉUSSITE INDUSTRIELLE

Les ambitions du Pacte productif se déclinent sur **plusieurs chantiers** dont la mise en œuvre suppose une **coopération étroite de l'ensemble des acteurs** au plus près du terrain, et notamment les collectivités locales. Cette **reconquête industrielle** devra s'appuyer sur les dispositifs existants, notamment l'initiative **Territoires d'industrie**, mais également par de **nouveaux engagements avec les entreprises et les collectivités locales** pour adapter les ambitions du pacte à la réalité économique des régions et des territoires.

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE : LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE PAR LE TERRAIN

Lancé à l'occasion de la réunion plénière du CNI du 22 novembre dernier, « Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Un an après, la dynamique établie démontre l'envie d'industrie et le dynamisme des acteurs locaux pour proposer des solutions innovantes et concrètes d'accélération du développement industriel.



- **146** Territoires d'industrie
- **87 %** des Territoires ont lancé la démarche
- **27 %** des Territoires ont formalisé leur plan d'action à la date du CNI
- **100** plans d'actions validés en perspective d'ici la fin de l'année
- **306 M€** engagés de l'État et de ses opérateurs sur des actions concrètes des Territoires d'industrie
- **532** actions concrètes validées

532 actions concrètes sont déjà validées dans le cadre de l'initiative. Elles apportent notamment des réponses :

- aux difficultés de recrutement des entreprises, par exemple via les « campus de métier et des qualifications » ou « d'écoles de production » ;
- aux défis de la transition numérique, en accompagnant prioritairement les entreprises industrielles des Territoires d'industrie ;
- aux défis de la transition énergétique et écologique, en favorisant des projets partenariaux portant sur l'économie circulaire ou la production énergétique ;
- aux enjeux de maîtrise du foncier industriel, facteur d'attractivité pour un territoire.

Les opérateurs publics, comme la Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle Emploi et l'ADEME, se mobilisent pour accompagner les actions qui émergent des Territoires ainsi que pour mieux faire connaître leurs possibilités d'accompagnement.



L'ENGAGEMENT DES RÉGIONS ET DES COLLECTIVITÉS DANS LE PACTE PRODUCTIF

Plusieurs chantiers prévus dans le cadre d'une plus forte intégration des actions menées sur le terrain avec les politiques nationales ont pour ambition de contribuer à l'effort collectif visant le plein emploi en 2025.

La structuration du dialogue État-Région

Dans le cadre des orientations du Pacte productif 2025, Bruno Le Maire a annoncé la mise en place, avec les Présidents de Régions un **Conseil État-Régions en matière de politiques économiques**, qui se réunira trois fois par an pour partager les orientations des stratégies industrielles nationales et régionales.

Cette instance de dialogue partagé sera notamment l'occasion de dialoguer sur des politiques nationales dont la mise en œuvre est déléguée aux Régions, qu'il s'agisse de l'ambition de soutenir la numérisation de l'ensemble des TPE/PME du pays, de la conduite des décisions concernant des projets portés par les pôles de compétitivité, ou encore de l'accompagnement des entreprises en difficulté,...

Par ailleurs, au niveau régional et à l'initiative des Régions, la constitution de « comités régionaux de l'industrie » contribuera à répondre à plusieurs objectifs :

- donner un cadre régulier de dialogue, au plus proche du terrain, entre la Région, le Préfet et les représentants du monde industriel ;
- permettre une meilleure appropriation au niveau local des initiatives nationales en faveur de l'industrie, qui souvent ne sont pas assez connues par les entreprises et les territoires ;
- consolider la gouvernance des différentes politiques territoriales déjà engagées : Territoires d'industrie, industrie du futur, stratégies industrielles des Régions, etc.



ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DE RÉFÉRENTS INDUSTRIELS RÉGIONAUX

France Industrie a désigné 12 délégués régionaux, hommes et femmes dirigeants d'industrie, dans chacune des régions métropolitaines (hors Corse). Ce réseau France Industrie en région aura vocation à être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les territoires. La liste de ces référents est disponible à l'adresse suivante : <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/des-referents-regionaux-france-industrie-pour-cni-dans-territoires>

Mieux adapter la fiscalité de production aux réalités du terrain

→ Montant des impôts sur la production en France :

**77,2 Md€
en 2018**

soit **5,4 %** de la valeur ajoutée des entreprises,
contre **2,8 %** dans l'Union européenne

→ Montant de la cotisation sur la valeur ajoutée acquittée par les entreprises :

14,2 Md€

dont la moitié revient aux Régions

Si actuellement les Régions disposent d'un pouvoir de modulation de la CVAE, sur la part qui leur revient dans le cadre des régimes de faveur liés à l'aménagement du territoire, cette possibilité reste réservée à certains territoires ou types d'activités dans le cadre du Pacte productif, le Gouvernement souhaite élargir le champ de ses possibilités d'exonération et engage une discussion à ce sujet avec les collectivités.

Développer une approche des compétences région par région

→ **300 000** emplois vacants

→ **80 000** postes à pourvoir dans le numérique

le taux de chômage atteint **8,5 %** au deuxième trimestre 2019 soit son niveau le plus bas depuis 10 ans

La coexistence d'un taux de chômage qui reste élevé et d'un nombre d'emplois vacants importants indique un mauvais appariement entre offre et demande de travail. Afin de répondre aux difficultés de recrutement de nos entreprises, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit être engagée afin d'adapter région par région les actions d'orientation et de formation vers les besoins exprimés et anticipés par les entreprises.

En effet, plus d'un projet de recrutement sur deux est jugé difficile, certains employeurs renoncent faute de candidats alors même que 2,4 millions de personnes sont demandeurs d'emplois. Ce constat est encore plus criant dans le domaine de l'industrie où l'on estime que deux recrutements sur trois sont complexes.

Pour apporter une réponse à cette situation, **l'État souhaite mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle nationale pour la première fois en France** : comprendre nos besoins et notre offre de compétences en France et région par région pour orienter au mieux les décisions régionales de conception des formations initiales comme continues. L'ambition est de diviser par deux le nombre d'emplois non pourvus dans l'économie. Les données de la Dares estiment à 300 000 le nombre de postes vacants à date dans les entreprises de 10 salariés ou plus tous secteurs confondus. Pour réduire ce chiffre, cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences nationale s'accompagnera d'une stratégie de développement de la position française sur les marchés émergents porteurs de croissance et vecteurs d'emplois.

Proposer des solutions concrètes pour l'implantation de sites industriels

Le Premier ministre, à l'occasion de la réunion du comité exécutif du Conseil National de l'Industrie du 23 septembre 2019, a confirmé, sur la base des propositions du rapport remis par le député Guillaume Kasbarian, le lancement de cinq chantiers pour l'accélération des implantations industrielles.

L'un de ces chantiers consiste à **anticiper les procédures**, en mettant à disposition des industriels des « **sites clés en main** ». L'enjeu est d'identifier partout en France des sites adaptés à des implantations industrielles et pour lesquels le terrain aura été préparé le plus en amont possible par la collectivité ou l'aménageur, en anticipant au maximum les procédures d'autorisation (études liées à l'environnement du site ou à la biodiversité, archéologie préventive, etc.).

L'identification des sites clés en main sera effectuée en lien étroit avec les collectivités concernées, notamment les collectivités locales impliquées dans les Territoires d'industrie ainsi que les Conseils régionaux.



ZOOM SUR L'APPEL À PROPOSITIONS « SITES CLÉS EN MAIN »

L'appel à propositions « sites clés en main » est en ligne depuis le 4 novembre 2019 et accessible à l'adresse <https://forms.gle/ztukCU8K1pr7zGzd6>. Il est ouvert jusqu'au 6 décembre 2019, et les remontées permettront de valoriser une première cartographie nationale de sites clés en main de grande ampleur à l'occasion du sommet Choose France du 20 janvier 2020.

Apporter sur le terrain des solutions concrètes pour la transition des PMI vers l'industrie du futur

→ La France est

**18^e mondiale et
10^e européenne**

avec **132** robots pour **10 000** ouvriers dans l'industrie, contre **309** en Allemagne (en 2017)

Les plateformes d'accélération vers l'industrie du futur correspondent à l'une des mesures phare annoncées par le Premier ministre lors de son discours de présentation du plan d'action pour transformer l'industrie par le numérique, à Vélizy-Villacoublay le 20 septembre 2018.

La préparation de leur mise place a été confiée à la députée du Nord Anne-Laure Cattelot et aux industriels Bruno Grandjean, Président de l'Alliance Industrie du Futur (AIF) et Jean-Pierre Tolo. Le rapport de leur mission, remis le 26 juin 2019, a permis de préciser le concept de ces plateformes qui seront principalement positionnées sur la diffusion de technologies et de méthodes, et non sur la R&D, l'innovation ou le transfert de technologies. Elles présenteront les technologies relevant du référentiel élaboré par l'Alliance pour l'industrie du Futur, proposeront la réalisation de tests et d'essais, et accompagneront les PME industrielles dans leur projet d'intégration de ces technologies.



ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS PLATEFORMES D'ACCÉLÉRATION POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

Le déploiement des plateformes d'accélération vers l'industrie du futur, coordonné par la Direction Générales des Entreprises (DGE), se fera en lien étroit avec les Régions.

Ce déploiement s'appuiera sur un appel à projets du Programme des investissements d'avenir doté de 50 M€ et lancé à l'occasion de la plénière du CNI du 14 novembre 2019, et qui sera ouvert jusqu'au 11 janvier 2021. Le cahier des charges et les modalités de candidatures sont disponibles sur la plateforme extranet de Bpifrance : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>

Crédits photo : © Shutterstock

Création graphique : Polynôme

